

ARTICLES.	Ordre.	Tarif.
F		
Fer ou acier, fil de, des calibres numéros 13 et 14, plat et gaufré, employé en rapport avec la machine à griffes dite <i>wire grip machine</i> , par les fabricants de chaussures et courroies de cuir, lorsqu'il est importé par les fabricants de ces articles pour être employé à ces fins seulement dans leurs propres fabriques.	28	Exempt.
Fer ou acier forgé, déchets ou rognures de feuilles ou plaques de, tels que coupés dans les laminoirs ou les chantiers de construction navale, et bons seulement à être laminés de nouveau et ne devant servir qu'à cette fin seulement.	28	30 p. c.
Fer ou acier, locomotives et autres machines à vapeur, chaudières et mécanisme composés en tout ou en partie, de, n. s. a.	28	30 p. c.
Pouvu que toute locomotive pesant avec son tender trente tonnes ou plus paie un droit de pas moins de		\$2,000 chaque.
Fer ou acier, marteaux d'enclumes ou masses en.	9	1c. p. lb. et 25 p. c.
" outils de chemins de fer en.	9	1c. p. lb. et 25 p. c.
" pentures, ébauches de, en.	9	1c. p. lb. et 25 p. c.
" piques, pioches, marteaux pesant trois livres ou plus chacun, marteaux d'enclume ou masses, outils de chemins de fer, coins et leviers en.	9	1c. p. lb. et 25 p. c.
Fer ou acier, plaques en (<i>voir</i> poutres.) " poutres, poutrelles, chevrons, cornières, fer à côtes, formes de construction et section spéciales en laminé, ne pesant pas moins de vingt-cinq livres par verge linéaire,	28	12½ p. c.
Fer ou acier, poutres, poutrelles, chevrons, cornières, fer à côtes, ébauches d'œillets de barre faits d'après le procédé Kloman, en fer ou en acier laminé, ainsi que toutes autres pièces pour la construction, en fer ou en acier laminé, y compris la tôle pour ponts en fer ou en acier laminé de pas moins de trois-huitièmes de pouce d'épaisseur, ni moins de quinze pouces de largeur, lorsqu'ils sont importés par des fabricants de ponts pour être exclusivement employés pour la construction de ponts en fer ou en acier.	28	12½ p. c.
Fer de Suède, baguettes de, laminé, pour clous, de moins d'un demi-pouce de diamètre, pour la fabrication des clous à fers à cheval.	28	20 p. c.
Fer émaillé, articles en.	26	35 p. c.
Fer en feuilles, commun ou noir, doux ou poli, et enduit ou galvanisé, plus mince que le calibre vingt, tôle du Canada, et tôle en fer ou acier de pas moins de trente pouces de largeur ni d'un quart de pouce d'épaisseur.	28	12½ p. c.
Fer en feuille (<i>voir</i> tôle).		
Fer en gueuse et en saumon.	28	\$4 p. tonne.
Fer en maquette, massets, loupes, barres puddlées, ou sous d'autres formes moins finies que le fer en barres et plus avancées que le fer en gueuse, à l'exception des objets en fonte.	28	\$9 p. tonne.
Fer, essieux et parties d'essieux de chars, barres à essieux, ébauches d'essieux ou fer forgé pour essieux et ressorts de chars de toutes sortes et tous autres ressorts non spécifiés ailleurs, sans égard à la phase de leur fabrication.	11	\$30 p. tonne mais pas moins que 35 p. c.